



COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 09 avril 2022

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ

Votants: 7

Représentés:

Pour: 7

Excusés: Dominique DUMONS

Contre: 0

Absents: Marc VALLVE

Abstentions: 0

Secrétaire de séance:

Objet: Vote du taux des Taxes Locales 2022

Délibération n°: DE_2022_019

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (taxes foncier bâti et foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif 2022.

Monsieur le Maire propose de laisser les taux indiqués à ceux de 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, décide :

- **DE MAINTENIR** les taux 2022, à savoir :

TAXE FONCIERE BATIE
TAXE FONCIERE NON BATIE

32.64 %
62.84%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER



RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2022 009-210902490-20220409-DE_2022_019-DE